

LE LOGICIEL LIBRE : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ !

*Qu'est-ce qu'un logiciel ? Pourquoi devrait-il être libre ?
Quelques clés pour comprendre le mouvement du logiciel libre.*

Qu'est-ce que le logiciel ?

L'informatique est devenue présente sur la totalité de notre monde. Vous trouverez d'ailleurs des ordinateurs là où vous ne les attendez pas. Il y en a chez vous certainement plus que vous ne l'imaginez. Cachées dans les lecteurs DVD, les téléphones et les boîtiers Internet, les machines sont désormais partout. Or, au-delà des apparences, ces machines sont en fait assez similaires : elle sont capables de réaliser toutes les opérations qu'on leur donne à accomplir. Ces traitements, ou procédures, définissent le comportement de la machine et constituent ce qu'on appelle le logiciel.

Le logiciel fait tourner les machines qui font tourner le monde

Le logiciel est à lui seul ce qui détermine la façon dont nos machines se comportent : il caractérise les fonctionnalités offertes par nos ordinateurs. Les logiciels étant devenus si importants au quotidien, on peut alors se demander qui les écrit, qui les contrôle, et à quelles fins. S'agit-il de servir l'utilisateur du logiciel ? Ou bien de servir son commanditaire ? Car c'est le logiciel qui déterminera si vos photos doivent s'afficher en qualité dégradée ou en pleine résolution ; c'est aussi le

logiciel qui décidera si votre « Internet » mobile vous permettra de télécharger de la musique ; et c'est encore le logiciel qui contrôlera votre capacité à enregistrer un film ou à zapper une publicité.

« liberté, égalité, fraternité »

Au cours des années 1980, il s'est affirmé que l'utilisateur du logiciel doit disposer de ce contrôle. Pour y parvenir, il doit disposer des libertés fondamentales qui lui permettent d'exercer ce droit. C'est la seule façon de garantir aux utilisateurs les valeurs fondatrices de notre société : liberté, égalité, fraternité.

À qui le logiciel appartient-il ?

Nous sommes habitués à penser dans un monde physique, matériel. Or, la comparaison entre les mondes matériels et les mondes logiciels, virtuels, est souvent dangereuse. Cette difficulté est parfois mise à profit pour justifier les privations de vos libertés. Dans le monde matériel, imaginons par exemple que vous achetiez un livre. Vous profitez intégralement de sa propriété : il peut être utilisé pour tous les usages, même s'il s'agit de caler un meuble ! Il peut être annoté ; il peut aussi bien être prêté ou vendu, sans restriction ; et il peut être analysé dans ses moindres détails. Dans le monde du logiciel, il en est tout

autrement. D'une part, ce que vous achetez n'est généralement pas le logiciel, mais uniquement le droit de l'utiliser. Ce droit est donné par l'auteur du logiciel, via une licence. Ceci constitue une première différence fondamentale entre logiciel et matériel : le logiciel n'appartient pas à celui qui le paye mais à celui qui l'écrit. La personne qui paye le logiciel ne possède donc aucun droit dessus.

Division et impuissance

Le résultat de ceci est que, n'ayant aucun droit sur le logiciel, vous êtes impuissant face à lui. Lorsque vous utilisez un logiciel qui vous prive de vos libertés, vous êtes condamné à subir les décisions de l'éditeur du logiciel. Si un éditeur décide de supprimer une fonctionnalité qui vous est utile, vous êtes contraint d'accepter son choix. Si vous êtes affecté par un dysfonctionnement (un bug) du logiciel, vous êtes dans l'impossibilité de corriger le problème, sauf si vous arrivez à convaincre son auteur de le faire. Et vous n'aurez personne d'autre vers qui vous tourner si l'auteur du logiciel refuse

de collaborer. Et cette situation d'impuissance se présente en permanence lorsque vous utilisez des logiciels qui vous privent de vos libertés.

On interdit toute collaboration !

Enfin, si vous utilisez différentes versions d'un logiciel, elles sont souvent incapables de communiquer entre elles : on dit qu'elles posent des problèmes d'interopérabilité. Ce problème est essentiel, car il empêche qu'une saine concurrence s'établisse entre les différents éditeurs. Une fois en situation de monopole, rien n'empêche les éditeurs de dicter leurs règles comme bon leur semble. C'est pourquoi l'accès à la recette du logiciel est si important : il permet de ne pas laisser tous les pouvoirs entre les seules mains de l'éditeur. Une autre particularité fondamentale du monde numérique est la notion de non rivalité : un logiciel peut être dupliqué et partagé à l'infini, sans manquer à personne. Ce n'est pas le cas d'un objet comme le livre : si quelqu'un devait vous le prendre, vous en seriez dépossédé. Une fois que l'on comprend ça, pourquoi interdire ... ▶

LE DANGER DES MENOTTES NUMÉRIQUES

Dans le monde numérique, vous pouvez partager un document numérique sans vous en séparer : il suffit de le copier. Cette caractéristique, qui est une chance et une victoire de la technique, déplaît fortement à ceux qui ne savent plus comment vendre leurs disques, films ou livres électroniques. Les DRM sont des dispositifs numériques de contrôle d'usage, encore appelés menottes numériques. Sous prétexte de vous faire respecter les usages prévus par leur vendeur, ils vous empêchent d'accomplir des actes tout à fait légitimes, tels que écouter de la

musique avec le logiciel de votre choix ou en réaliser une copie. Suite à la loi DADVSI de 2006, divulguer la recette d'un DRM était pénalisé. Or, le partage de la recette des logiciels libres est essentiel. Pénaliser sa diffusion signifie donc pénaliser les auteurs et utilisateurs de logiciels libres. Les DRM servent en réalité les industries du divertissement au détriment des droits du public, aidées en cela par des éditeurs comme Apple et Sony, car ils permettent d'imposer leurs logiciels aux utilisateurs.